Beaumont sur Sarthe

Département de la Sarthe
Beaumont-sur-Sarthe

Modification du
Plan Local d'Urbanisme

Documents graphiques

Pièce n°3-b-3
Cité de Beaumont - Centre

Dossier : 130016
Date : 2019
Echelle : 1/ 1500 ème
Indice : 0

sce
ateliersup+
4 rue Viviani – CS 26220
44662 NANTES CEDEX 2
mail : nantes@ateliersup1-sce.fr
Tél : 02 51 17 29 29
Fax : 02 51 17 29 99

Légende

Nota: Les voies principales sont laissées en blanc pour une meilleur lisibilité.
Les limites des zones sont matérialisées par le contour en pointillé.

Zone

"i" pour les secteurs concernés le PPRI de vallée de la Sarthe s'applique.

- UA - centre patrimonial
- UB - terrains des extensions anciennes
- UC - terrains des lotissements récents
- UCa - terrains réservés aux logements sociaux
- UCb - terrains réservés aux équipements publics, scolaires, sportifs
- Uz - terrains d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou de dépôt
- 1AUa - zone d'urbanisation réservée pour l'implantation d'habitations résidentielles, d'activités et de proximité et d'équipements publics
- 1AUt - zone d'urbanisation mixte prévue pour l'implantation d'activités tertiaire, d'habitations et d'équipement publics
- 1AUz - zone d'urbanisation réservée pour l'implantation d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou de dépôts
- 2AUa- zone d'urbanisation future à moyen terme réservée pour l'implantation d'habitations résidentielles, d'activités et de commerces de proximité, et d'équipements publics.
- 3AUa - zone d'urbanisation future à moyen terme réservée pour l'implantation d'habitations résidentielles, d'activités et de commerces de proximité, et d'équipements publics,
- A - zone agricole
- N - terrains naturels
- Nh - densification de hameaux
- Nt - zone réservée pour l'implantation d'activités touristiques

Prescriptions d'urbanisme, d'architecture, et de protection paysagère

Autres :

- Élément de patrimoine bâti de caractère à protéger ou à mettre en valeur (art. L.123.1.7 et L.123.3.1 du Code de l'Urbanisme)
- Ensemble urbain de caractère à protéger (art. L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme)
- Élément de patrimoine naturel ou de paysage à protéger ou ou à mettre en valeur (art. L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme) Vue à préserver: cône d'inconstructibilité.
- Vestiges archéologiques

Protections et prescriptions diverses

- Axe routier sur lequel la création d'accès nouveaux est interdite hors agglomération

Emplacement réservé pour voirie. (Voirie nouvelle et élargissement de voirie et équipements publics (art. L.123.du Code de l'Urbanisme)

Tous les Emplacements Réservés sont au seul bénéfice de la Commune de Beaumont-sur-Sarthe

N°	Définition
01	Aménagement - Équipement public
04	Création d'un cheminement piéton - Voirie
05	Création d'un cheminement piéton - Voirie
06	Élargissement de voirie
07	Création d'un équipement public - Aménagement
08	Aménagement d'une place
09	Élargissement de voirie
10	Élargissement de voirie
11	Élargissement de voirie
12	Élargissement de voirie
14	Création de voirie
15	Création et élargissement de voirie
16	Aménagement d'un carrefour
17	Aménagement d'un carrefour
19	Aménagement et création d'une place publique
20	Aménagement d'un carrefour
21	Création d'un parking avec aménagement de l'accès
22	Espace Technique de Revalorisation des matériaux et de stockage des déchets
23	Élargissement de voirie
26	Élargissement d'un chemin "secteur Les Nouis"